

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le syndicat néerlandais des footballeurs professionnels VVCS soutient l'action collective de Justice for Players contre la KNVB, la FIFA et plusieurs fédérations nationales de football

Cette annonce fait suite à celle faite le mois dernier par le syndicat français (UNFP) qui a déclaré qu'il se joint à Justice for Players dans cette action collective.

Amsterdam, le 13 novembre 2025 : L'Association des joueurs sous contrat (VVCS), un syndicat néerlandais représentant les footballeurs professionnels, a exprimé son soutien à l'action collective menée par la fondation Justice for Players (JfP) contre la KNVB, la FIFA et plusieurs fédérations nationales de football. Depuis 1961, la VVCS défend les intérêts des footballeurs et footballeuses professionnels aux Pays-Bas et est affiliée à la Fédération néerlandaise des syndicats (FNV).

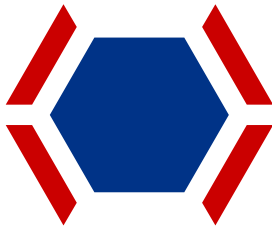
Le 4 août 2025, la fondation néerlandaise JfP a annoncé qu'elle intentait une action collective contre la KNVB, la FIFA et plusieurs fédérations nationales de football au nom des joueurs ayant joué dans des clubs européens et britanniques depuis 2002 : www.justiceforplayers.com.

Une analyse préliminaire réalisée par les économistes de Compass Lexecon montre que les footballeurs professionnels concernés ont gagné en moyenne environ 8 % de moins au cours de leur carrière en raison des règles de transfert restrictives de la FIFA.

La VVCS constate que de plus en plus de footballeurs s'adressent à elle parce qu'ils sont bloqués dans des litiges liés aux transferts et des procédures d'enregistrement inutilement compliquées. Dans certains cas, cela conduit à de la frustration, mais la VVCS constate également de nombreuses situations dans lesquelles il existe des obstacles discutables. En Europe, des milliers de footballeurs sont directement pénalisés par les règles de transfert actuelles de la FIFA. La VVCS a donc décidé de soutenir l'action collective de Justice for Players et la défense des intérêts des footballeurs professionnels dans le cadre de cette action.

Evgeniy Levchenko, président de la VVCS et ancien footballeur professionnel : « La VVCS a pour objectif de défendre les droits des footballeurs professionnels et de soutenir nos membres. Le système de transfert actuel était et reste injuste. Il y a par exemple des footballeurs qui s'entraînent pendant des mois sans perspective de matchs, ou qui renoncent à leur droit de changer de club par crainte de sanctions de la FIFA. En Europe, des milliers de footballeurs sont directement pénalisés par les règles de transfert actuelles de la FIFA. Notre soutien à Justice for Players s'inscrit dans notre volonté d'œuvrer à la mise en place d'un système équilibré, conforme au droit européen. »

Lucia Melcherts, présidente de Justice for Players, a déclaré : « La décision de la VVCS de soutenir publiquement l'action collective de Justice for Players est extrêmement importante pour garantir que les droits des footballeurs professionnels soient respectés et appliqués en vertu du droit européen. Le soutien de la VVCS souligne que le système de transfert actuel est injuste et doit



changer . La réforme de ces règles et une rémunération équitable des joueurs sont des éléments essentiels pour un avenir plus transparent et meilleur pour les footballeurs professionnels. Nous encourageons tous les joueurs qui ont joué pour un club de l'UE ou du Royaume-Uni depuis 2002 à se rendre sur www.justiceforplayers.com pour se joindre à l'action en justice et contribuer ainsi à l'élaboration d'un système plus équitable. »

JfP plaide en faveur de modifications substantielles des règles de transfert de la FIFA, afin qu'elles soient conformes au principe de libre circulation des travailleurs en Europe. Il ressort de l'arrêt Diarra rendu par la Cour européenne de justice que tous les joueurs ont subi un préjudice en raison des règles de transfert de la FIFA.

L'action collective de JfP est menée au nom d'environ 100 000 footballeurs professionnels, hommes et femmes. Pour plus d'informations, consultez les sites www.justiceforplayers.com et .

JfP a mandaté le cabinet d'avocats Finch Dispute Resolution, basé aux Pays-Bas et spécialisé dans les procédures collectives, pour la représenter dans cette affaire. Dupont-Hissel, le cabinet d'avocats qui représente le footballeur Lassana Diarra, conseille également JfP.

Cette action en justice est entièrement financée par Deminor, un important bailleur de fonds spécialisé dans le financement de procédures judiciaires, de sorte que les joueurs n'ont pas à payer pour se joindre à l'action en justice ni à assumer le risque financier de cette action.

Contact médias

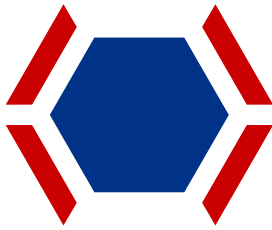
Desiree Maghoo, Questor Consulting
T : +44 (0) 20 3761 9670
M : +44 (0) 7775522740
E : dmaghoo@questorconsulting.com

Mimi Robson, Questor Consulting
Tél. : +44 (0) 20 3761 9669
M : +44 (0) 7749940494
E : mrobson@questorconsulting.com

Informations pour la rédaction

À propos de Justice for Players

Justice for Players a été fondée pour défendre les intérêts des footballeurs professionnels dans toute l'Europe. Le conseil d'administration est composé de trois membres : Lucia Melcherts, Dolf Segaar et Franco Baldini. Lucia Melcherts est présidente de la Fondation Massaschade & Consument depuis 2021. Elle occupe également le poste de conseillère spécialisée coordinatrice au ministère



néerlandais de la Justice et de la Sécurité . Dolf Segaar a fondé en juillet 2021 son propre cabinet d'avocats, Segaar Law, spécialisé dans la gouvernance et les procédures dans le domaine du droit du sport. Franco Baldini est un ancien footballeur professionnel et agent qui a occupé pendant plus de 20 ans divers postes de direction au sein de clubs et d'organisations internationaux de premier plan, notamment l'AS Roma, le Real Madrid, Tottenham Hotspur et l'équipe nationale anglaise. Il dirige actuellement son propre cabinet de conseil, IC20 Ltd.

www.justiceforplayers.com

À propos de la VVCS

La Vereniging van Contractspelers (Association des joueurs sous contrat) est une organisation qui défend les intérêts des footballeurs professionnels (hommes et femmes), fondée en 1961. La VVCS est affiliée à la Federatie Nederlandse Vakbeweging (FNV) et a pour objectif d'assister ses membres tant individuellement que collectivement, tant dans le domaine du droit du travail que dans les questions sociales. La VVCS défend également les intérêts des joueurs lors des négociations collectives.

<https://www.vvcs.nl/en/>

À propos de Finch

Finch Dispute Resolution est un cabinet d'avocats néerlandais indépendant spécialisé dans les procédures commerciales, fondé en 2022. Avec une équipe d'environ 18 avocats spécialisés en contentieux et 5 associés à Utrecht, le cabinet traite des litiges commerciaux, financiers et collectifs, tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger. Finch est impliqué dans plusieurs procès collectifs très médiatisés contre, entre autres, Booking.com, AbbVie, Tata Steel, Royal Dutch Philips et ING Group.

<https://finch.nl>

À propos de Dupont-Hissel

Jean-Louis Dupont et Martin Hissel sont des spécialistes du droit européen, en particulier dans le domaine du sport. Ensemble, ils ont défendu des centaines d'affaires, représentant diverses parties prenantes du monde du sport, devant la Cour de justice de l'Union européenne, la Commission européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, les autorités nationales de concurrence, les tribunaux nationaux, les commissions d'arbitrage internationales (dont le TAS) et nationales, ainsi que les instances judiciaires internes des fédérations sportives nationales et internationales. Leur travail a donné lieu à des arrêts historiques de la Cour de justice de l'Union européenne dans le domaine du sport : Bosman (1995), Meca-Medina (2006), Royal Antwerp FC (2023), European Super League (2023), Lassana Diarra (2024) et RFC Seraing (2025).

www.Dupont-Hissel.com